

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

**MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME C2D FORMATION
PROFESSIONNELLE**



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work-Fatherland

**MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING**

SECRETARIAT GENERAL

**VOCATIONAL TRAINING C2D
PROGRAMME**

REFERENTIEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Selon l'Approche Par Compétences (APC)
RAPPORT DE L'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL

SECTEUR : AGRO INDUSTRIE

METIER : OUVRIER PAYSAGISTE

NIVEAU DE QUALIFICATION : OUVRIER QUALIFIE



EQUIPE D'ANIMATION DE L'AST (ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL)

N •	Noms et Prénoms	Structure	Qualification
01	ONG-DJAGUE HOULI Prosper	MINADER	Ingénieur Agronome/Méthodologue
02	M. FOMEKEU KENGNI William	AGRI-CONSULT	Ingénieur Agronome
03	FONGANG DJEUKEU Christian	MEO-CONSULT	Ingénieur Agronome

LISTES DES PARTICIPANTS AU « FOCUS GROUP »

N°	Noms ET Prénoms	Structure	Qualification
01	TAFEUMI Théophile	ETA-MAROUA	Formateur
02	BOUMZINA Justin		Formateur
03	SEDEY VEDANDJI		Jardinier- Fleuriste
04	GUEGUELÉ Albert		Paysagiste
05	ABDOURAMAN OUSMANOU		Paysagiste
06	MOUSSA HAMAN	ETS ABSAL SERVICES AGRICOLES	Paysagiste
07	KOKOU DOULAM CONSTANTIN	OUTO- EMPLOI	Fleuriste
08	SOULEY		Jardinier- Fleuriste
09	DIOP MAKHTAR	HORIZONS FLORANTINES	Paysagiste
10	SEPEY Veldandji	CUG	Jardinier- Fleuriste
11	DJOU Déric	CUB	Jardinier- Fleuriste
12	TAFUUMI Théophile	HYSACAM	Jardinier- Fleuriste

EQUIPE DE RÉDACTION

N°	Noms et Prénoms	Structure	Qualification
01	ONG-DJAGUE HOULI Prosper	MINADER	Ingénieur Agronome/Méthodologue
02	M. FOMEKEU KENGNI William	AGRI-CONSULT	Ingénieur Agronome
03	FONGANG DJEUKU Christian	MEO-CONSULT	Ingénieur Agronome

TABLE DES MATIERES

EQUIPE D'ANIMATION DE L'AST (ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL).....	1
LISTES DES PARTICIPANTS AU « FOCUS GROUP ».....	2
EQUIPE DE RÉDACTION.....	3
REMERCIEMENTS.....	5
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	6
LISTES DES PERSONNES CONSULTÉES.....	7
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PROFESSION.....	9
1. Définition du métier.....	10
2. Contexte professionnel.....	10
2.1. Description de l'environnement de travail.....	10
2.2. Évolution technologique et facteurs d'intérêt pour l'exercice de la profession.....	12
a) Évolution technologique et conséquences.....	12
b) Facteurs d'intérêt pour l'exercice de la profession.....	12
3. Appellations courantes de la fonction de travail.....	12
4. Perspectives et cheminement d'emploi.....	12
5. Conditions d'embauche, rémunération et horaires de travail – Conditions d'accès à la formation	
13	
a) Conditions d'embauche, rémunération et horaires de travail.....	13
Horaires de travail.....	13
b) Conditions d'accès à la formation.....	13
6. Accessibilité des femmes au métier.....	13
7. Impact du métier sur l'environnement.....	14
a) Au niveau de la santé et de la sécurité.....	14
b) Au niveau de l'environnement.....	14
8. Formation en milieu de travail.....	14
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DU TRAVAIL.....	15
1. Concepts et définitions.....	16
2. Détermination des tâches et des opérations.....	16
4. Conditions de réalisation des tâches et critères de performance.....	19

5. Importance relative, fréquence et complexité des tâches.....	23
6. Conséquences de l'évolution technologique sur la fonction de travail.....	24
7. Connaissances, habiletés et attitudes.....	25
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	28
EQUIPE DE VALIDATION.....	30

REMERCIEMENTS

Ce Rapport de l'Analyse de Situation de Travail (RST) a été élaboré et sera exploité grâce à l'impulsion de Monsieur ISSA TCHIROMA BAKARY, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dans le cadre du développement des Référentiels de Formation Professionnelle selon l'Approche Par Compétences (APC) au Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'emploi (PADESCE). Aussi, tenons-nous à exprimer au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle notre profonde gratitude pour cette opportunité offerte qui permettra la normalisation de la formation et la valorisation de la filière Mécanicien Réparateur des Véhicules et Engins Industriels au Cameroun. En outre, nous saluons et apprécions à sa juste valeur la collaboration avec les différents acteurs de la formation professionnelle (Experts et Entreprises) dans le cadre de l'Analyse de Situation de Travail (AST) et dont l'aide a été déterminante pour la bonne conduite des entretiens et la réalisation des contenus de ce Rapport.

Que ces acteurs consultés, dont les noms figurent sur la liste ci-jointe trouvent ici l'expression de nos remerciements pour leur disponibilité et leurs contributions pertinentes qui seront significatives à la production d'un Référentiel de Formation Professionnelle, de qualité pour la filière d'Ouvrier/Ouvrière paysagiste.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APC	Approche Par Compétences
AST	Analyse de Situation de Travail
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
DFOP	Direction de la Formation et de l'orientation Professionnelles
DQP	Diplômes de Qualification Professionnelle
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GPM	Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle
GPE	Guide Pédagogique
IGF	Inspection Générale des Formations
RST	Rapport d'Analyse de Situation de Travail
SND30	Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2030

LISTES DES PERSONNES CONSULTÉES

N°	Noms ET Prénoms	Structure	Qualification
01	TAFEUMI Théophile	ETA-MAROUA	Formateur
02	BOUMZINA Justin		Formateur
03	SEDEY VEDANDJI		Jardinier- Fleuriste
04	GUEGUELÉ Albert		Paysagiste
05	ABDOURAMAN OUSMANOU		Paysagiste
06	MOUSSA HAMAN	ETS ABSAL SERVICES AGRICOLES	Paysagiste
07	KOKOU DOULAM CONSTANTIN	OUTO- EMPLOI	Fleuriste
08	SOULEY		Jardinier- Fleuriste
09	DIOP MAKHTAR	HORIZONS FLORANTINES	Paysagiste
10	SEPEY Veldandji	CUG	Jardinier- Fleuriste
11	DJOU Déric	CUB	Jardinier- Fleuriste
12	TAFIOMI Théophile	HYSACAM	Jardinier- Fleuriste

INTRODUCTION

La Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND30) assure que « la gouvernance est le socle sur lequel repose la transformation structurelle de l'économie du Cameroun, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. ». Elle prescrit en matière de formation professionnelle de s'orienter vers une ingénierie qui prend en compte les politiques, les outils d'accompagnement et de planification pédagogiques. Ces politiques et outils doivent être de nature à favoriser la mise en œuvre des démarches de conception, d'organisation, d'exécution et d'évaluation des actions de formation.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a choisi l'Approche Par Compétence (APC) comme méthode pédagogique à appliquer pour l'élaboration des Référentiels de Formation Professionnelle. Cette méthode a comme avantage d'améliorer :

- L'adéquation formation-emploi ;
- La gestion des besoins réels en ressources humaines de l'économie ;
- La définition des compétences inhérentes à l'exercice de chaque métier ;
- La contribution du monde professionnel dans l'atteinte des objectifs pédagogiques assignés.

L'Analyse de Situation de Travail (AST) est une étape cruciale dans le développement des référentiels successifs (Référentiel de Formation ; Référentiel d'Évaluation), des outils d'accompagnement et de planification (Guide Pédagogique ; Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle) liés au métier.

La valeur ajoutée de la présente Analyse de Situation de Travail est garantie par la qualité des études sectorielles menées (enquêtes et bases de données consultées) et la diversité d'origine des professionnels qui ont été invités à apporter leur contribution.

Le présent Rapport d'Analyse de Situation de Travail (RST) rend compte des résultats de ces rencontres sous forme de groupes de travail, d'entretiens qui se sont déroulés au CFPE de Douala.

PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PROFESSION

1. Définition du métier

L'Ouvrier Paysagiste aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Il a pour principales missions de mettre en place des pépinières et assurer leur suivi ; transplanter et reboiser des espaces dépourvus de végétations ; effectuer des travaux d'engazonnement des surfaces nues, de maintenance et de mise en place des infrastructures (système d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes...). Les travaux de maintenance consistent à assurer l'entretien des aménagements, des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

Les activités peuvent varier selon le secteur (jardins des particuliers, jardins publics, larges espaces désertiques...) et/ou le type de structure (entreprise artisanale, ONG de lutte contre la déforestation, collectivités territoriales décentralisés ...).

2. Contexte professionnel

2.1. Description de l'environnement de travail

L'Ouvrier Paysagiste réalise son travail dans un jardin, dans un espace ouvert ou en plein air. Ce travail nécessite des précautions particulières en termes de respect des règles de santé et de sécurité au travail, tout en adoptant de manière permanente une attitude écologiquement responsable. Compte tenu de l'environnement particulier du travail, L'ouvrier/ouvrière paysagiste est exposé à la saleté, la boue et les piqures des épines et autres reptiles. Ce métier peut exposer à l'inhalation des poussières, des chutes sur les escabeaux, des glissements sur des surfaces boueuses, des blessures provenant des contacts maladroits avec les instruments et outils de travail (houes, pelles, sécateurs...), des risques d'asphyxie ou/et des brûlures chimiques lors de l'utilisation des herbicides. A cet effet, les professionnels du métier recommandent en particulier, l'usage des engrais naturels (compost) et autres méthodes naturelles pour traiter les maux des plantes.

A cet effet, les entreprises sont suffisamment exigeantes sur le respect des règles de santé et de sécurité, de l'environnement de travail, conformément aux dispositions en la matière prescrites par l'OIT qui établit le principe selon lequel les travailleurs doivent être protégés contre les maladies en général, les maladies professionnelles et les accidents qui résultent de leur emploi en particulier.

Ses activités organisées en chantier l'obligent à travailler en équipe et à faire des déplacements quotidiens et parfois importants.

Secteur d'activité

Les domaines d'intervention du paysagiste couvrent toutes situations à toutes les échelles (échelles de la planification, de l'espace public, du jardin). Dans le cadre de missions opérationnelles relevant de la pratique de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage.

Pour ces domaines, les activités concernées sont notamment sur :

- Le grand territoire : Définition et mise en œuvre des politiques de paysage ; plans et chartes de paysage ; autres études, diagnostics territoriaux, planification stratégique... ; études préalables et contribution à l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaire.

- Les espaces naturels, sites à réhabiliter : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Conception et maîtrise d’œuvre.
- L’espace rural, agricole et forestier : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Participation aux études et projets d’aménagement foncier ; Études d’impact ; Conception et maîtrise d’œuvre.
- L’espace urbain et péri-urbain : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Études d’impact, études préalables et autres études règlementaires ; Conception et maîtrise d’œuvre des espaces extérieurs.
- La gestion de l’eau et des ressources naturelles : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Participation aux schémas d’aménagement et de gestion des eaux, et autres ressources naturelles ; conception et maîtrise d’œuvre de dispositifs de gestion des eaux pluviales et des autres ressources naturelles, notamment énergétiques.
- Les parcs, jardins et promenades : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Conception et maîtrise d’œuvre.
- Les infrastructures et les équipements, notamment écologiques (trames vertes et bleues) : Études d’impact et études préalables, autres études règlementaires ; Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Conception et maîtrise d’œuvre des abords.
- L’espace public : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Conception et maîtrise d’œuvre.
- Les sites touristiques, sur les espaces et sites protégés, sur les sites historiques : Diagnostic, planification, programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage ; Conception et maîtrise d’œuvre.

Condition de travail

L’activité nécessite de maintenir des attitudes de concentration permanente, des positions particulières (debout, penché, accroupi, etc.). Il peut impliquer des ports de charges.

Le titulaire de l’emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d’une collectivité ou d’un établissement public. Il peut aussi travailler à son propre compte mais plus rarement, dans une entreprise horticole.

L’Ouvrier Paysagiste intervient principalement sur le végétal. Il travaille à l’extérieur et est donc soumis à la météorologie. Ses activités sont organisées en chantier obligeant un travail en équipe (de taille assez souvent réduite) et des déplacements quotidiens parfois importants.

Le titulaire de l’emploi utilise des outils manuels ou motorisés et des engins roulants. Le métier requiert une bonne condition physique du fait de l’utilisation de ces outils et de la manipulation de charges. En lien avec l’utilisation des matériels et des produits (phytopharmaceutiques notamment), l’ouvrier doit respecter scrupuleusement les règles de sécurité et de santé (port du casque antibruit, de lunettes, de tenues spécifiques à certains travaux,).

Le titulaire de l'emploi est parfois soumis à des astreintes telles que le travail de nuit sur certaines voiries et des horaires de travail exceptionnels lors d'opérations ou d'évènements particuliers.

Le paysagiste doit prendre en compte les attentes et les spécificités des clients ou des usagers dans son travail.

2.2. Évolution technologique et facteurs d'intérêt pour l'exercice de la profession

a) Évolution technologique et conséquences

Les professionnels consultés ont reconnu que l'évolution technologique a un impact considérable dans l'exercice de leur métier. Cette évolution technologique induit des conséquences à considérer nécessairement pour l'élaboration des référentiels de métier-compétences et de formation. Des engins motorisés et outils modernes de travail sont désormais utilisés pour réduire les actions mécaniques humaines. Par conséquent, les évolutions technologiques transforment la nature et le volume de l'activité des paysagistes. Intervenir sur des espaces verts nécessite désormais de disposer de nouveaux outils tels que : les motopompes, scies électriques, dispositif automatique d'arrosage...

b) Facteurs d'intérêt pour l'exercice de la profession

Le secteur de l'entretien paysager fait travailler les salariés à deux niveaux. L'ouvrier qualifié et le manœuvre ou apprenti sont les profils qui sont représentés. L'arrivée de la mécanisation dans cette activité peut associer le métier de la maintenance des engins légers au panel de ce secteur d'activité. Des perspectives d'associer la décoration à base des fleurs, les greffages des plants ou le secteur de l'automobile offre la possibilité facile à la création d'auto emploi.

Autres facteurs d'intérêt :

- L'exercice de ce métier ne requiert pas nécessairement de longues études ;
- Le genre est encouragé conformément à une option gouvernementale visant à permettre une représentativité équitable de l'agent féminine, tous secteurs confondus pour ce qui est de la formation professionnelle ou de l'accès à l'emploi ;
- Développement des villes et campagne ;
- Embellissement des villes et campagnes.

3. Appellations courantes de la fonction de travail

Après les échanges avec les professionnels du secteur, nous pouvons relever les appellations suivantes pour l'activité :

- Ouvrier paysagiste ;
- Jardinier paysagiste ;

4. Perspectives et cheminement d'emploi

L'Ouvrier Paysagiste peut travailler dans un cadre urbain ou rural : espaces et sites naturels, espaces ruraux, agricoles et forestiers, espaces urbains et périurbains, espaces publics, parcs, jardins et promenades, sites touristiques, sites protégés ou historiques..., c'est un métier d'avenir dans un contexte où le sens de l'esthétique est de plus en plus sollicité par les privés où les entreprises publiques. Le Paysagiste peut travailler à son propre compte.

À travers des formations continues, il peut devenir :

- Paysagiste ;
- Expert paysagiste.
- Chef d'équipe

5. Conditions d'embauche, rémunération et horaires de travail – Conditions d'accès à la formation

a) Conditions d'embauche, rémunération et horaires de travail

Conditions d'embauche

Les conditions d'embauche d'un ouvrier paysagiste sont les suivantes :

Tenue d'un dossier médicale correcte (absence des maladies respiratoires, du rhumatisme, des maladies infectieuses, santé mentale bonne) ;

Peut travailler sous pression, connaissance approfondie des végétaux, la maîtrise des techniques de plantation, une capacité d'adaptation aux divers chantiers et climats, un sens de l'initiative, une endurance physique, un sens du détail et du travail soigné, ainsi qu'une aisance relationnelle pour interagir avec les habitants et les clients.

Rémunération

Généralement, les entreprises offrent des emplois à contrats à durée déterminée, durée qui épouse la durée de réalisation du projet. Ils sont généralement recrutés en 8 ou 9^{ième} catégories. Quelques rares entreprises recrutent pour des contrats à durée indéterminée.

Horaires de travail

Quant aux horaires de travail, ils sont définis par la réglementation en vigueur. L'ouvrier paysagiste travaille pendant 8 heures par jour. Toutefois, ces durées peuvent être influencées par les manœuvres et les conditions de travail.

b) Conditions d'accès à la formation

La formation d'Ouvrier Paysagiste est accessible à toute personne homme ou femme ayant le Certificat Élémentaire Primaire (CEP). Le jardinier-paysagiste aménage et entretient les espaces verts publics et privés. Il s'occupe des tâches pratiques relatives à la préparation et la création d'un jardin paysager, travaille la terre, sème les pelouses, plante les végétaux et pratique leur taille. Il crée des éléments décoratifs naturels et artificiels, les massifs, les parterres, les plans d'eau...

6. Accessibilité des femmes au métier

Il est important de relever que leur insertion dans des métiers traditionnellement réservés aux personnes de sexe masculin est encouragée par les autorités nationales, en vue de faire tomber les barrières et les signes discriminatoires encore existants.

Pour le cas d'espèce, les professionnels ont reconnu qu'il n'y avait pas de discrimination notoire à l'égard des femmes, le métier étant en général ouvert aux personnes des deux sexes, du moment où les femmes présentent les mêmes prédispositions que les hommes à exercer le métier.

Cette question sociale doit donc s'appuyer sur les constats, les causes et les opportunités associés à la présence des femmes dans le secteur automobile.

Par ailleurs, les pesanteurs socioculturelles toujours présentes en raison d'un long héritage laissent croire que ce métier est exclusivement réservé aux hommes, en raison des conditions

difficiles d'exécution, des longs déplacements occasionnant parfois des absences prolongées hors de la famille, et de l'endurance physique dans un environnement naturel souvent hostile (risques de piqûres par des insectes, la salissure, l'effort physique), pendant de longues durées de travail.

7. Impact du métier sur l'environnement

On peut identifier des impacts liés aux aspects ci-dessous :

a) Au niveau de la santé et de la sécurité

Des informations reçues du groupe de professionnels, il ressort que le métier de paysagiste peut avoir un impact significatif sur la santé des membres de l'équipe de travail, si ceux-ci ne respectent pas les normes de santé et de sécurité au travail.

L'impact se situe à plusieurs niveaux, en raison des particularités liées au contexte du travail dans les espaces ouverts soumis aux conditions climatiques ambiantes (pluies, fort soleil, sécheresse). Il a été particulièrement noté des risques de blessures physiques dues à la mauvaise manipulation des outils de travail et à l'inhalation de poussière, piqûres d'épines et des reptiles. Les effets des intempéries n'étant pas en reste.

La mesure principale de sécurité, selon les professionnels du métier, est la vigilance et le respect des normes de sécurité en milieu de travail (port des EPI : masques, bottes, gants de protection, combinaison de protection/tenue de travail, etc...).

Compte tenu de l'environnement particulier de travail, le paysagiste est exposé à la saleté. D'autres dermatites moins spécifiques sont notées : callosités et intertrigos mycosiques des pieds. Cette prévalence relativement élevée est due à une négligence voire une ignorance des mesures préventives. ».

b) Au niveau de l'environnement

L'environnement de travail, tel que précisé plus haut, est essentiellement le milieu extérieur, les espaces intérieurs exposés à la lumière du soleil, la terre. Ainsi, l'exploitation de ce type d'espace peut entraîner une dégradation des sols s'il est fait usage en permanence de produits chimiques tels que les désherbants et les pesticides. De plus, l'environnement est impacté par les poussières et les déchets plastiques issues des pots en plastiques souvent utilisés.

De façon globale, les experts du secteur reconnaissent que le principal impact sur le plan environnemental est lié à un usage excessif des herbicides et la mauvaise gestion des déchets plastiques.

8. Formation en milieu de travail

Des enquêtes menées sur le terrain attestent d'une absence de formation formelle en milieu de travail du fait d'absence des centres de formation dans ce domaine. Toutefois les paysagistes employés peuvent apprendre sur le tas (par observation ou Learning by doing) dans les entreprises ou chez les particuliers.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DU TRAVAIL

Dans cette deuxième partie du rapport, sont présentés quelques définitions usuelles, le processus de travail, les tâches et opérations, les conditions de réalisation et les critères de performance rattachés à la fonction de travail du paysagiste.

1. Concepts et définitions

Quelques définitions sont consignées dans cette partie pour faciliter la compréhension des aspects ci-dessus évoqués.

Tâches :

- Sont les principales activités qu'une personne doit mener dans l'exercice de sa profession ;
- Sont les différents types de travaux qui sont exécutés de façon régulière ou ponctuelle ;
- Correspondent à un ensemble d'actions permettant d'obtenir un résultat précis, un service ou un produit particulier.
- **Opérations :**
- Correspondent aux étapes à franchir pour remplir une tâche donnée ;
- Décrivent de quelle manière est exécutée une tâche.
- **Conditions de réalisation :**
- Renvoient à la situation dans laquelle la tâche s'effectue ;
- Précisent le degré d'autonomie entourant l'exécution de la tâche, les consignes et les normes à respecter ;
- Renseignent sur les lieux de travail, les conditions environnementales et l'équipement utilisé pour exécuter une tâche ;
- Indiquent les références à consulter et le matériel nécessaire à l'exécution d'une tâche donnée.
- **Critères de performance :**
- Indiquent les caractéristiques observables et mesurables pour évaluer les éléments essentiels d'une réalisation satisfaisante d'une tâche ;
- Indiquent les caractéristiques observables et mesurables pour évaluer les produits réalisés pendant le processus de réalisation d'une tâche ;
- Sont énoncés sous forme d'exigences, de normes de qualité et de règles qui permettent de voir que la tâche est bien exécutée.

Processus de travail

Le processus de travail vise à mettre en évidence les principales étapes d'une démarche logique pour l'exécution de l'ensemble des tâches d'une profession.

Le processus de travail suivant est recommandé pour le métier de paysagiste, en raison des tâches retenues et de leur ordonnancement par les participants au focus group :

- Diagnostiquer le site ;
- Réaliser les travaux ;
- Rendre compte

Le processus présenté est assez générique pour coller aux différentes situations de travail des diverses fonctions du domaine.

2. Détermination des tâches et des opérations

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice du métier analysé. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'un métier, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

Les informations recueillies ont permis de :

- Déterminer les tâches principales qui structurent l'activité de paysagiste.

- Établir les opérations correspondant à chacune des tâches, c'est-à-dire les actions qu'implique la réalisation de cette tâche.
- Ordonnancer les tâches et les opérations.

L'exercice de détermination des tâches a permis de proposer ce qui suit :

N°	Tâches
1.	Préparer le site de la pépinière
2.	Mettre en place la pépinière
3.	Assurer la multiplication végétative
4.	Assurer le suivi de la pépinière
5.	Transplanter les plants matures
6.	Assurer l'entretien des espaces verts

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte des résultats. Elles sont liées surtout aux méthodes et aux techniques utilisées ou aux habitudes de travail existantes.

Le tableau des tâches et des opérations ci-après présentées est le résultat d'un consensus des professionnels du métier. Dans le tableau, les tâches (l'axe vertical), sont numérotées de « un à cinq » et les opérations associées à chacune des tâches se trouvent à l'horizontal.

Le tableau des tâches et des opérations définit le portrait du métier de paysagiste au moment de l'Analyse de Situation de Travail.

Le niveau de référence considéré est celui de l'entrée sur le marché de l'emploi.

Suite à l'identification des tâches et des opérations, l'ordonnancement général a été fait par consensus et proposé pour adoption par consensus. Les discussions avec les professionnels du métier laissent cependant comprendre que dans la pratique, bon nombre des tâches et opérations sont "dynamiques". Elles sont parfois réalisées sans ordonnancement spécifique, au regard de la charge de travail journalière, des modalités prescrites par le chef de mission ou des priorités présentes en termes d'exécution des travaux.

Tableau des tâches et des opérations de l'ouvrier qualifié en Paysage

TÂCHES	OPÉRATIONS				
1. Préparer le site de la pépinière	1.1 Étudier les caractéristiques du site (le relief, qualité du sol, proximité d'un point d'eau, accessibilité)	1.2 Nettoyer le site de la pépinière	1.3 Mettre en place un système d'irrigation	1.4 Construire la clôture et l'ombrière	1.4 Confectionner les casiers/carreaux
2. Mettre en place la pépinière	2.1 Choisir le substrat/terreau	2.2 Remplir les pots avec le terreau/substrat	2.3 Classer les pots dans les carreaux/casiers	3.4 Choisir et apprêter le matériel végétal	3.5 Semer le matériel végétal
3. Assurer la multiplication végétative	3.1 Choisir la méthode de multiplication appropriée	3.2 Choisir la méthode de greffage	3.3 Choisir le porte greffe	3.4 Choisir et prélever les greffons	3.5 Greffer les plants
	3.6 Choisir la méthode de marcottage	3.7 Choisir et apprêter les branches	3.8 Marcotter les plants	3.9 Bouturer les plants	3.10 Sevrer les plants
4. Assurer le suivi de la pépinière	4.1 Arroser régulièrement la pépinière	4.2 Désherber la pépinière	4.3 Remplacer les manquants	4.4 Fertiliser les plants	4.5 Prévenir/traiter les plants contre les maladies
5. Transplanter les plants matures	5.1 Cerner les longues racines des plantes	5.2 Réaliser les aménagements décoratifs	5.3 Installer un système d'irrigation sur le site aménager	5.4 Transporter les plants matures sur le site aménagé	5.5 Planter les plants matures
6. Assurer l'entretien des espaces verts	6.1 Tailler les plants selon la forme voulue	6.2 Désherber les espaces verts	6.3 Arroser régulièrement les plants	6.4 Fertiliser l'espace vert	6.5 Traiter les plants contre les ravageurs

4. Conditions de réalisation des tâches et critères de performance

Les conditions de réalisation d'une tâche ont généralement trait à l'environnement de travail, aux données ou aux outils utilisés lors de la réalisation d'une tâche et elles ont été recueillies pour l'ensemble de la tâche et non par opération. Plus particulièrement, elles renseignent sur des aspects tels que :

- Le degré d'autonomie (travail individuel ou en équipe, travail supervisé ou autonome) ;
- Les références utilisées (manuels des fabricants ou des constructeurs, documents techniques, formulaires, autres) ;
- Le matériel et équipement utilisés (matières premières, outils et appareils, instruments, équipement, autres) ;
- Les consignes particulières (précisions techniques, bons de commande, demandes de clientes ou clients, données ou informations particulières, autres) ;
- Les conditions environnementales (travail à l'intérieur ou à l'extérieur, risques d'accidents, produits toxiques, autres) ;
- Les activités ou tâches préalables, parallèles ou subséquentes (préalables à la réalisation de la tâche, en coordination avec d'autres tâches, en lien avec des tâches subséquentes).

Les critères de performance sont des exigences concernant la réalisation de chaque tâche. Ils permettent d'évaluer, si la tâche est effectuée de façon satisfaisante ou non. Ils sont recueillis pour l'ensemble de la tâche et non par opération. Ces critères correspondent à un ou des aspects observables et mesurables essentiels à la réalisation d'une tâche. Ils renseignent sur des aspects tels que :

- La quantité et la qualité du résultat (nombre de pièces, précision du travail, seuil de tolérance, autres),
- L'application des règles relatives à la santé et sécurité (respect des normes, port d'accessoires et de vêtements protecteurs, mesures de sécurité et d'hygiène, autres),
- L'autonomie (degré de responsabilité, degré d'initiative, réaction devant les situations imprévues, autres),
- La rapidité (vitesse de réaction, durée d'exécution, autre).

Tâche 1 – Préparer le site de la pépinière	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p><u>Autonomie</u> En équipe ou seul</p> <p><u>Références</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents ou notes techniques; • Informations sur la nature du sol ; <p><u>Consignes particulières</u> À partir de consignes du chef d'exploitation, des orientations du client, telles que les méthodes et procédés de tests ou des essais, discipline et respect des consignes de sécurité</p> <p><u>Conditions environnementales</u> En champ, Disponibilité d'un point d'eau, site accessible, terrain avec légère pente, proximité d'un</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Terrain plat ; • Bonnes caractéristiques physico-chimique du sol ; • Terrain propre et bien labouré ; • Site accessible ; • Existence du point d'eau sur le site ; • Présence d'un système d'irrigation ; • Présence des casiers/carreaux bien alignés ; • Présence des piquets droits et alignés ;

<p>village, milieu ouvert_</p> <p>Matériel/moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils aratoires (Machette, hache, houe, pioche, pelle) ; • Râteau, brouette, lime, ficelle, décamètre, botte, gang, piquets ; • Arrosoirs, seaux ; • Accessoires d'irrigation... 	<ul style="list-style-type: none"> • Site sous ombrière ; • Site sécurisé ; • Bonne architecture de l'ombrière
---	---

Tâche 2 – Mettre en place la pépinière	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p>Autonomie Seul, sous la supervision du chef d'exploitation, éventuellement en tant que chef d'équipe.</p> <p>Références</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique ; • Consignes du chef d'équipe <p>Consignes particulières À partir des consignes du chef d'équipe.</p> <p>Conditions environnementales En Pépinière.</p> <p>Matériel/moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils aratoires, motopompe, arrosoir, brouette, ficelles, décamètre, pulvérisateur, terreau/substrat, sable, fumier, engrais, produits phytosanitaires, pots. 	<ul style="list-style-type: none"> • Substrat/terreau riche de couleur noire ; • Pots bien rempotés et alignés dans les casiers ; • Matériel végétal (semence) sain ; • Bonne architecture de la pépinière ;

Tâche 3 – Assurer la multiplication végétative	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p><u>Autonomie</u> Seul ou en équipe et souvent sous la supervision du chef d'équipe.</p> <p><u>Références</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique; • Consignes du chef d'équipe <p><u>Consignes particulières</u> À partir de consignes du chef d'équipe, et respect des consignes de sécurité</p> <p><u>Conditions environnementales</u> Dans la pépinière.</p> <p><u>Matériels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Kit de greffage et marcottage (Greffoir, alcool, pierre à affûter, ruban à greffe, plastique, marqueur, papier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Greffons matures ; • Greffons de taille comprise entre 5 et 10Cm ; • Porte-greffes robustes ; • Porte-greffes sains ; • Porte-greffes élagués ; • Branches robustes et saines ; • Bonne qualité des boutures ; • Cambiums serrés l'un contre l'autre au moins sur un côté de l'incision ; • Présence de la vapeur d'eau à l'intérieur du plastique ; • Plants étiquetés. • Taux de réussite du greffage, Marcottage et bouturage d'au moins 70-80% ; • Plants vigoureux ; • Plants sains ; • Plants non enracinés ; • Plants sans gourmands.

Tâche 4 – Assurer le suivi de la pépinière	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p><u>Autonomie</u> Seul, sous la supervision du chef d'exploitation, éventuellement en tant que chef d'équipe.</p> <p><u>Références</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique ; • Consignes du chef d'équipe. <p><u>Consignes particulières</u> À partir des consignes du chef d'équipe.</p> <p><u>Conditions environnementales</u> En Pépinière.</p> <p><u>Matériel/moyens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Motopompe, accessoires d'irrigation ; • Arrosoir, brouette, machette, sécateur, scie d'élagage, lime, pulvérisateur, seau, botte, gang, 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de levée après semis d'au moins 80% ; • Plants sains ; • Plants vigoureux ; • Plants robustes ; • Pépinière régulièrement humide ; • Absence de manquants ; • Pépinière propre.

masques de protection, houe, daba ; • Fertilisants, Pesticides	
---	--

Tâche 5 – Transplanter les plants matures	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p><u>Autonomie</u> Seul et/ou en équipe et sous la supervision du chef d'équipe.</p> <p><u>Références</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique; • Consignes du chef d'équipe. <p><u>Consignes particulières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir des consignes du chef d'équipe. • Respect des consignes de sécurité et d'orientation. <p><u>Conditions environnementales</u> Dans l'espace vert</p> <p><u>Matériel/moyens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Outillage spécialisé • Plants, fumier, tuteurs, pioche, barre-à-mine, houe, pelle, ficelle, machette, botte, gang. 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie plantée disponible ; • Densité respectée ; • Taux de reprise d'au moins 85% (évalué 2 semaines après planting) ; • Collets des plants affleure du sol ; • Présence des plaques d'identification dans l'espace vert.

Tâche 6 – Assurer l'entretien des espaces verts	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p><u>Autonomie</u> Seul et/ou en équipe et sous la supervision du chef d'équipe.</p> <p><u>Références</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique ; • Consignes du chef d'équipe. <p><u>Consignes particulières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir des consignes du chef d'équipe. • Respect des consignes de sécurité et d'orientation. <p><u>Conditions environnementales</u> Dans l'espace vert.</p> <p><u>Matériel/moyens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Outillage spécialisé • Principes généraux de prevention ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Plants bien taillés selon la forme voulue ; • Espace vert propre ; • Espace vert toujours humide ; • Bonne conformation des plants ; • Absence de manquants ; • Milieu attractif.

<ul style="list-style-type: none"> • Règles QHSE ; • Motopompe, accessoires d'irrigation, Arrosoir, brouette, machette, sécateur, scie d'élagage, lime, pulvérisateur, seau, mésurette (petite boîte vide), botte, gang, masques de protection, produits phytosanitaires. 	
---	--

5. Importance relative, fréquence et complexité des tâches

Les professionnels présents à l'AST ont évalué la fréquence relative des tâches et leur importance. Les données présentées dans le tableau suivant correspondent aux moyennes des résultats obtenus pour chacun des éléments identifiés.

N°	Tâches	Importance	Fréquence
1	Préparer le site de la pépinière	Très : 80% Moyen : 20 % Peu : 0%	Très : X
2	Mettre en place la pépinière	Très : 80 % Moyen : 20% Peu :0%	Très : X
3	Assurer la multiplication végétative	Très : 100 % Moyen : 0 % Peu : 0%	Très : X
4	Assurer le suivi de la pépinière	Très : 80 % Moyen : 20 % Peu : 0%	Très :X
5	Transplanter les plants matures	Très : 80 % Moyen : 20 % Peu : 0%	Très : X
6	Assurer l'entretien des espaces verts	Très : 80 % Moyen : 20 % Peu : 0%	Très : X

X= mode sélectionné

IMPORTANCE

L'importance de la tâche est exprimée selon une échelle variant de très important à peu important en comparant les tâches les unes aux autres. Les données obtenues sont converties en pourcentage selon l'information reçue des professionnels de façon individuelle.

On constate que les cinq tâches énumérées sont toutes très importantes ou moyennement importantes, cela justifie évidemment leur choix au sein du métier.

Sachant que l'importance de la tâche est déterminée par les conséquences plus ou moins fâcheuses que peut avoir le fait de mal l'exécuter ou de ne pas l'exécuter du tout, il est logique que certaines tâches soient celles nettement considérées plus importantes. En fait, elles apparaissent comme des

tâches qui sont au cœur du métier de Mécanique de Réparation des Véhicules et Engins Industriels.

FRÉQUENCE

La fréquence de la tâche est habituellement exprimée en pourcentage du temps consacré au travail sur une période d'une semaine ou d'une durée convenable à la réalisation de l'ensemble des tâches identifiées pour le métier.

COMPLEXITE DES TACHES

Le degré de complexité des tâches est exprimé selon une référence variant de très complexe à peu complexe en considérant la nature des difficultés, des problèmes ou des situations rencontrées et la possibilité de les surmonter dans un contexte normal d'exécution. Si les risques d'erreur dans l'exécution de la tâche sont minimales, la tâche est considérée comme facile, alors que s'ils sont élevés, la tâche est considérée comme complexe.

Les professionnels du secteur présents à l'AST ont évalué la complexité de chacune des tâches. Les données présentées dans le tableau suivant correspondent aux moyennes des résultats obtenus pour chacun des éléments identifiés.

Dans le tableau ci-dessous, les données suivantes sur le degré de complexité des tâches sont présentées :

N°	Les tâches	Complexité des Taches
1.	Préparer le site de la pépinière	3
2.	Mettre en place la pépinière	4
3.	Assurer la multiplication végétative	5
4.	Assurer le suivi de la pépinière	5
5.	Transplanter les plants matures	4
6.	Assurer l'entretien des espaces verts	4

Tâche complexe =5 et 1 = tâche d'exécution simple

6. Conséquences de l'évolution technologique sur la fonction de travail

L'évolution technologique dans le métier d'Ouvrier Paysagiste manifeste essentiellement sous la forme le développement des espaces verts.

Les professionnels consultés ont reconnu que l'évolution technologique a un impact pas forcément considérable dans l'exercice de leur métier. Toutefois, ils ont mentionné que l'informatique pourrait être utilisée pour la conservation des données, la géolocalisation (utilisation des GPS et des satellites) pour la maintenance desdits véhicules.

Cette évolution technologique induit des conséquences à considérer nécessairement pour l'élaboration des référentiels de métier-compétences et de formation. Ainsi, les connaissances

nécessaires en informatique et celles liées au type de matériel présent dans le domaine de Mécanicien Réparateur des Véhicules et Engins Industriels sont à prendre en compte.

7. Connaissances, habiletés et attitudes

L'Analyse de Situation de Travail a permis de faire ressortir un certain nombre d'habiletés et de comportements nécessaires à l'exécution des tâches. Ces habiletés et ces comportements sont transférables, c'est-à-dire qu'ils sont applicables à une variété de situations connexes, mais non identiques. Ce sont des habiletés ou des comportements qui ne sont pas limités, par exemple, à une seule tâche ou à une seule profession.

Les habiletés cognitives, psychomotrices et perceptuelles de même que les comportements socioaffectifs (les attitudes) ci-après sont, selon les participants à l'Atelier de l'Analyse de Situation de Travail, sont essentiels à l'exécution des tâches.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS	Très Important	Important	Moyen	Négligeable
Capacité de gérer le temps (et ponctualité)	X			
Honnêteté	X			
Intégrité	X			
Attitude positive	X			
Responsable /Sens des responsabilités	X			
Recherche de perfectionnement		X		
Esprit d'initiative / Autonomie/ Débrouillardise		X		
Persévérance /Endurance physique/ Adaptabilité	X			
Créativité		X		
Discrétion	X			
Calme		X		
Discipline	X			
Capacité d'assimilation		X		
Sens de l'ordre	X			
TRAVAIL EN ÉQUIPE ET/OU INSERTION	Très important	Important	Moyen	Négligeable
Capacité de participer aux discussions		X		
Capacité de travailler en équipe / Entraide / Esprit d'équipe	X			
Respect des directives	X			
CONNAISSANCES ET/OU APPRENTISSAGE	Très important	Important	Moyen	Négligeable
Connaissance des techniques		X		
Capacité d'écoute pour comprendre et apprendre		X		
Lire, comprendre et utiliser des documents écrits		X		
Capacité de résolution logique de problème	X			
Capacité de rédaction			X	

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS	Très Important	Important	Moyen	Négligeable
Connaissances en mathématiques, sciences physiques			X	
Connaissance de la langue anglaise		X		
Connaissance du secourisme et des règles de sécurité	X			
Connaissance des équipements	X			
Connaissance de l'informatique (Initiation)			X	
Connaissance des systèmes experts			X	
Connaissance de l'électronique			X	
Connaissance sur les mesures de sécurité		X		

8. Conclusion

Cette Analyse de Situation de Travail du métier de paysagiste s'est déroulée avec la participation active des entreprises, membres du GICAM ainsi que des experts contenus malgré quelques réticences de certaines entreprises à accueillir l'équipe de méthodologue pour les interviews. Elle a permis de faire une description générale du métier et d'en ressortir également ses différentes tâches et opérations. L'élaboration d'un référentiel de formation dans ce domaine est d'une importance capitale car les compétences relatives à ce métier sont sollicitées sur le marché de l'emploi, elles permettent à tout camerounais de sexe masculin et féminin, d'exercer en entreprise ou en auto-emploi. L'exercice de ce métier nécessite des précautions particulières en termes de respect des règles de santé et de sécurité au travail, tout en adoptant de manière permanente une attitude écologiquement responsable. Malgré qu'il s'exerce dans un environnement exposé à la saleté et brouillant, la rémunération est attrayante.

Afin de doter les camerounais de compétences nécessaires pour l'exercice de ce métier, les professionnels ont suggéré le respect et la prise en compte des conditions générales décrites dans ce rapport d'AST ainsi que les suggestions formulées pour la formation contenues dans la partie ci-après, lors de l'élaboration des différents livrables à venir et leur mise en œuvre.

9. Suggestions concernant la formation

L'Analyse de Situation de Travail a permis de recueillir des suggestions concernant la formation au métier de paysagiste. Les principaux aspects qui ont fait l'objet de suggestions sont les suivants :

- Les modalités de formation (moyens didactiques, activités des apprenants, etc.) ;
- Les stages en entreprise (modalités, durée, fréquence) ;
- Les connaissances fondamentales ;
- L'évaluation et la reconnaissance des acquis de l'expérience qui est une autre voie d'accès à la certification ;
- La formation initiale qui regroupe un contenu de formation obligatoire.
- Une formation modulaire notamment pour des portions pouvant être offertes en option pour devenir technicien métier paysagiste ;
- La promotion de l'agente féminine.

Cependant, les connaissances de base en informatique, la maîtrise des systèmes experts, une veille technologique et en agronomie seraient nécessaires à un paysagiste pour l'exercice de son métier.

De même, il a été mentionné que la connaissance de l'anglais ainsi que la capacité de pouvoir lire et comprendre des documents écrits sont des éléments importants pour exercer le métier, sans oublier les connaissances fondamentales de secourisme et de premiers soins, les connaissances en agronomie. Quelques éléments sur l'environnement, notamment les normes et règles à respecter peuvent également être enseignées.

Aussi, les entreprises sont disposées à recevoir les apprenants pour des stages d'imprégnation, d'une durée variant d'un (01) à trois (03) mois. Certaines d'entre elles en reçoivent déjà dans le cadre de stages académiques et professionnels.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Auricoste, I., 2003, « Urbanisme moderne et symbolique du gazon », *Communications*, no 74. p. 19-32.
- Bertrand, G., 1972, « La “science du paysage”, une “science diagonale” », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 43, fasc. 2, p. 127-134.
- Blanchon, B., 2007, « Pratiques et compétences paysagères dans les grands ensembles d’habitation, 1945-1975 », *Strates*, no 13, p. 149-167.
- Bichindaritz, F. (dir.), 2006, *Enseigner le paysage (t. 1 : Les enseignements du paysage dans les écoles d’architecture et de paysage, leurs débouchés, actuels et futurs – t. 2 : Quatre séminaires)*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication/DAPA, 56 P.
- Henk Waayenberg, 1996, *Le jardinier potager sous les tropiques*, CTA, Postbus 380, 6700 AJ Wageningen, Pays-Bas. Fax : + 31 317 460 067, P.71
- Hervé DEVADEAU, 2021, *Action paysagère « construire la controverse »*, Edition Quac, 168 P.
- Kabanyegeye, H et al., 2020, *Perception sur les espaces verts et leurs services écosystémiques par les acteurs locaux de la ville de Bujumbura (République du Burundi)*. *Tropicultura* (en ligne). Volume 38, numéro 3-4, 170 P.
- Ministère de l’agriculture française, de l’agroalimentaire et de la forêt, 2015, *Référentiel de diplôme : Certificat d’Aptitude Professionnelle agricole « Jardinier paysagiste »*, Bureau des diplômes de l’enseignement technique 1^{er} avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP, P.51.
- Moustier P., Pages J., 1997, « Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? », *Économie rurale*, n° 241, pp. 48-55.
- NKE Anne Rodrigue, 2016, *Valorisation des espaces récréatifs et développement du tourisme dans la ville de la Yaoundé. Mémoire présenté en vue de l’obtention du diplôme des professeurs de l’enseignement secondaire deuxième grade (Di.P.E.S.II)*. Université de Yaoundé I, Cameroun. 101 P.
- Temple L., Marquis S., David O., Simon S., 2008, « Le maraîchage périurbain à Yaoundé est-il un système de production localisé innovant ? », *Économies et sociétés*, n° 30, pp. 2309-2328.
- Temple L., Moustier P., 2004, « Les fonctions et contraintes de l’agriculture périurbaine de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar) », *Cahiers Agricultures*, vol. 13, n° 1, pp. 15-22.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Les guides méthodologiques d’appui à la mise en œuvre de l’approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation des études sectorielles et préliminaires*, 2007, 77p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Les guides méthodologies d’appui à la mise en œuvre de l’approche par compétences en formation*

professionnelle, Guide - Conception et réalisation d'un référentiel de métier-compétences, 2007.

- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et production d'un guide pédagogique, 2007, 37p.
- REPUBLIQUE FRANÇAISE, référentiel emploi activités compétences du titre professionnel, Ouvrier paysagiste, 2020.

Sites internet

- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/paysageViv.html>; consulté le 21 mars 2024
- <https://environnement.brussels/thématiques/espaces-verts-et-biodiversité/les-parcs-et-jardins/la-gestion-des-espaces-verts>; consulté le 23 Mars 2024
- www.semencemag-gestion-différenciée-des-espaces-verts.fr; consulté le 28 mars 2024
- <http://journals.openedition.org/strates/5723>. Consulté le 29 Mars 2024

EQUIPE DE VALIDATION

N°	Noms et Prénoms	Structure	Qualification
01	ONG-DJAGUE HOULI Prosper	MINADER	Ingénieur Agronome/Méthodologue

02	M. FOMEKEU KENGNI William	AGRI-CONSULT	Ingénieur Agronome
03	FONGANG DJEUKU Christian	MEO-CONSULT	Ingénieur Agronome